



POUR L'ÉGALITÉ

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE



POUR UNE FONCTION PUBLIQUE
**AU SERVICE
DE L'ÉGALITÉ**

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère indispensable des services publics et de la Fonction publique tout au long de la vie. Invisibles et sous-payées, les premières de corvées sont en grande majorité des femmes.

Cette crise sanitaire et ses conséquences dramatiques sur les droits des femmes remettent en pleine lumière combien les avancées peuvent être fragiles et combien l'égalité entre les femmes et les hommes reste à conquérir !

La CGT a lancé une campagne 10 % pour la Fonction publique qui s'inscrit pleinement dans ces aspirations fortes au travail et dans la vie pour une société réellement égalitaire.

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. La CGT appelle largement toutes et tous à se mobiliser et à porter haut et fort les revendications pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences, et à en faire un combat quotidien.



Moi,
quand je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme !

egalite-professionnelle.cgt.fr

Le site de référence sur l'égalité professionnelle
Tous les outils pour gagner l'égalité femmes/hommes au travail

10% POUR LES SALAIRES : POUR « UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGAL »

La Fonction publique est très fortement féminisée avec plus de 62 % de femmes. Elles sont 70 % des plus bas salaires, les faisant basculer dans la précarité et la pauvreté. De plus, les femmes dans la Fonction publique ont globalement 30 % de primes en moins. Cette situation discriminante s'aggrave avec une politique salariale qui ne favorise que l'individualisation de la rémunération.

10% d'augmentation des salaires indiciaires dans la Fonction publique, s'agissant d'un salariat très féminisé, serait en soi une mesure forte pour l'égalité !

Dans de nombreux secteurs et professions liés au soin, à l'aide et à l'accompagnement, au contact avec le pu-

blic ou de la filière administrative, autour de 9 agent-e-s sur 10 sont des femmes ! Les inégalités salariales sont notamment dues au fait que ces professions à prédominance féminine ne soient pas reconnues à leur juste valeur tout comme leur pénibilité, alors que la loi prévoit depuis 1972 « un salaire égal pour un travail de valeur égale ». Invisibles mais sous-payées, les premières de corvées sont au cœur des revendications de ce 8 mars.

10% d'efforts budgétaires pour la revalorisation des emplois à prédominance féminine est une urgence !

10% POUR LES EMPLOIS : UN DOUBLE ENJEU D'ÉGALITÉ

Aujourd'hui, la précarité touche majoritairement les femmes. 67 % des contractuel-le-s sont des femmes. De

plus, la Fonction publique recourt à la flexibilité et à la précarité avec une forte augmentation des CDD de moins d'un an.

Développer l'emploi public sur des postes de fonctionnaires accompagné d'un large plan de titularisation est une mesure forte pour lutter contre la précarité des femmes et plus globalement contre le chômage. L'accès au travail et à un emploi stable favorise l'émancipation des femmes et leur indépendance financière.

Développer l'emploi public, c'est aussi un enjeu important pour l'égalité entre les femmes et les hommes, car c'est donner les moyens aux agent.es d'exercer leurs missions publiques dans les meilleures conditions. Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres et renforcer les services publics sont des enjeux très importants qui favorisent l'égalité tout au long de la vie.

La moitié des enfants de moins de 3 ans n'ont pas de place d'accueil. Dans la Fonction publique, 96 % des congés parentaux et 82 % des temps partiels sont occupés par les femmes. Développer le service public de la petite enfance est un fort levier d'égalité pour favoriser



le travail des femmes et lutter contre les carrières hachées. Les aidant.es sont majoritairement des femmes, le développement d'un grand service public de l'autonomie est par conséquent aussi un facteur d'égalité.

Les maternités, les centres IVG, et plus généralement les hôpitaux sont



des lieux essentiels pour garantir la santé et l'accompagnement des femmes afin de permettre le droit à l'avortement et la prise en charge des violences faites aux femmes. L'Éducation nationale, l'accueil périscolaire, l'action sociale, la protection de l'enfance, le travail social sont aussi des secteurs essentiels à renforcer notamment pour une éducation non sexiste et la prise en charge

des femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales. L'inspection du travail, la justice, la police sont aussi des services publics qui nécessitent un fort investissement pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ou encore contraindre les employeurs à supprimer les inégalités professionnelles.

10% DE TEMPS DE FORMATION : POUR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les charges de travail et contraintes familiales sont bien souvent des freins pour les femmes pour suivre des formations, ce qui augmente les effets de plafond de verre, parois de verre et plancher collant ! L'accès à la formation doit être un droit pour tous et toutes. Se former, c'est aussi donner les moyens d'accéder à des évolutions de carrière, des promotions, faire reconnaître ses qualifications...

Au-delà, les questions d'égalité, de lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles doivent absolument faire l'objet de sensibilisations, informations et formations pour 100 % des personnels. Les besoins en formation dans de nombreux services publics qui sont mobilisés pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes sont aussi très importants.

“ N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. ”

Simone de Beauvoir



10% DE TEMPS DE TRAVAIL EN MOINS : EN AVANT LES 32 HEURES !

Réduire le temps de travail, c'est permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir du temps libéré pour leur parentalité, leurs loisirs et leurs engagements sociaux et sociétaux. C'est aussi un moyen de réduire les temps partiels dont 82 % sont occupés par des femmes dans la Fonction publique. Le temps de travail est une des premières sources d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour les 23 % de femmes qui sont à temps partiel, non complet et non choisi, leur salaire partiel rime avec précarité et faible autonomie financière. Assumant trop souvent l'essentiel des tâches ménagères, les femmes sont confrontées à des doubles journées.

Baisser la durée légale de travail à 32 heures sans perte de salaire et l'accompagner de politiques publiques de prise en charge de la petite enfance et de lutte contre les stéréotypes, c'est rapprocher le temps des femmes et celui des hommes et se donner les moyens de faire enfin de l'égalité femmes-hommes une réalité!

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·E·S LE 8 MARS POUR L'ÉGALITÉ AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE!

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·E·S LE 8 MARS POUR UNE FONCTION PUBLIQUE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ!

10% POUR LA FONCTION PUBLIQUE



MARS 2021



CR